

Sujet : [INTERNET] révision du PPRMT Châteaudun

De : > f

Date : 13/11/2021 à 09:56

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.ouv.fr

A l'attention de Monsieur Alain FERRAND Commissaire-enquêteur, suite à notre conversation téléphonique.

Merci de recevoir mes observations en PJ1 ainsi que les conclusions de l'expertise effectuée lors de l'inondation de ma cave en PJ2.

Cordialement

Brigitte F d'Andon

— Pièces jointes : —

en vue du PPRMT.pdf

52,2 Ko

rapport Saretec.pdf

396 Ko

Rapport d'expertise PJ - contradictoire

Client Matmut Protection Juridique
Correspondant
Référence client 190Q02424G
Référence expert 418 8513 CAA 28 P
Assuré Mme Brigitte Fanton d'Andon
Date de visite 6 décembre 2019

Enoncé du litige

Fuite d'eau avant compteur qui inonde la cave de Mme Fanton imposant à celle-ci le rachat d'une pompe immergée, générant une surconsommation électrique et l'annulation de ses vacances.

Les responsabilités de la SAUR, VEOLIA et la commune sont recherchées.



Rapport du 12 décembre 2019



Rappels administratifs

Assuré

Nom Mme Brigitte Fanton d'Andon
Adresse 48, rue Jean Moulin
28200 Châteaudun

Lieu du sinistre

Fanton d'Andon
48, rue Jean Moulin
28200 Châteaudun

Adversaires

Nom	SAUR	Assureur	SIACI SAINT HONORE
Adresse	Parc Tertiaire De Laroiseau 21 rue Anita Conti 56000 Vannes	Type	RC
		N° de police	NC
		N° de sinistre	2019E00677
		Expert	Sedgwick France
Lien avec l'assuré		Réf. Expert	2019 597096
	Délégation assainissement		
Nom	Véolia	Assureur	Véolia CGE
Adresse	1b Bld des frères Bouliveau 28200 Châteaudun	Type	RC
		N° de police	NC
		N° de sinistre	S20190231
		Expert	Exetech
Lien avec l'assuré		Réf. Expert	4225284
	Délégation eau potable		
Nom	C.C. Grand Châteaudun	Assureur	MMA IARD - Dir. AIS
Adresse	2, route de Blois 28200 Châteaudun	Type	RC
		N° de police	NC
		N° de sinistre	2019220673E
		Expert	Equadom
Lien avec l'assuré		Réf. Expert	2019EADA176
	Réseau assainissement		
Nom	Mairie	Assureur	SMACL
Adresse	2, Place du 18 Octobre 28200 Châteaudun	Type	ME
		N° de police	99942
		N° de sinistre	2019220673E
		Expert	ArrowBat Expertises
Lien avec l'assuré		Réf. Expert	19AE103463
	Réseaux eau potable et pluviale		



Opérations d'expertise

Objet du litige

Mme Fanton est propriétaire depuis 1996 d'une maison de ville dans le centre-ville de Châteaudun, au N°48 rue Jean Moulin.

En date du 19/08/2019, Mme Fanton constate des venues d'eau importantes dans la cave de sa maison, nécessitant un pompage de ces eaux.

Mme Fanton alerte alors l'ensemble des services et sociétés délégataires en gestion des réseaux.

La maison de Mme Fanton est une maison de ville rez-de-chaussée et un étage, comportant une cave partielle et se trouve en mitoyenneté sur ses deux côtés.

Son état d'entretien extérieur est moyen et son implantation est située sur les hauteurs de Châteaudun.

Une pluralité de maison de la rue Jean Moulin possède une cave en sous-sol selon les déclarations des parties présentes.

La cave de Mme Fanton est composée de deux sections dont la première comporte un sol en terre et la seconde comporte une dalle béton de 10cm d'épaisseur et possède dans un angle, un puisard.



Une canalisation coulée en sol dans la dalle béton permet d'évacuer les éventuelles eaux de la section en terre vers un puisard, aménagement réalisé par le grand père de Mme Fanton (maison familiale depuis des décennies).



Selon Mme Fanton, les venues d'eau se produisaient par le sol de la cave au niveau de la section en terre (côté rue) et s'écoulaient vers le puisard.
Les réseaux privatifs de la maison de Mme Fanton étant à hauteur du plafond de ladite cave, ces réseaux n'étaient pas en cause dans les venues d'eau.

Mme Fanton a procédé à l'achat d'une pompe de relevage qu'elle a installé dans le puisard afin d'évacuer les eaux qui ne cessaient de le remplir, évitant ainsi un débordement du puisard.

Les services de VEOLIA, délégataire du réseau eau potable, ont procédé à des essais de recherche de fuite acoustique sur le domaine public.
Résultat des essais : aucune fuite décelée.

Les services de la SAUR, délégataire du réseau assainissement, ont procédé à des analyses sur site de l'eau.
Résultat des analyses : ces eaux ne proviennent pas du réseau assainissement (eau usées).

Mme Fanton a pour sa part interrogé ses voisins afin d'obtenir des renseignements sur une éventuelle fuite privative qui provoquerait ce sinistre.
L'ensemble des voisins interrogés par Mme Fanton n'ont pas constaté de fuite à leur domicile.

Au regard de la sécheresse sur cette période de l'année, ainsi que les précipitations modérées du 17 Aout, ce sinistre n'est pas en relation direct avec un épisode orageux, d'autant que d'importantes précipitations ont depuis été enregistrées sans qu'il y ait une nouvelle inondation de la cave de Mme Fanton.

En excluant ainsi les origines de sinistre sur des canalisation d'adduction ou d'évacuation d'eau, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'une poche d'eau emprisonnée dans une cavité argileuse ait pu se libérée.

En effet les terrains argileux présents dans les sols de la commune de Châteaudun ont pu emprisonner des eaux.
Puis, sous l'effet de la sécheresse qui régnait à cette période, une fissuration lors du retrait des argiles a pu se produire, libérant alors ces eaux.

La migration de ces eaux vers la cave de Mme Fanton est par la suite envisageable.



L'arrêt de l'inondation de la cave de Mme Fanton pouvant être consécutif au vidage de la poche d'eau ou à la réhydratation des sols et par voie de conséquence, le gonflement des argiles et la résorption de la fissure.

Nous avons éventuellement évoqué le percement ou la vidange d'une piscine, toutefois une vue aérienne de l'environnement de la maison de Mme Fanton, prise sur Google Maps, ne révèle pas la présence de piscine dans ce secteur de la ville.



Historique

Date	Evénement
19/08/2019	Apparition des venues d'eau en cave
21/08/2019	Intervention de VEOLIA
23/08/2019	Intervention de la SAUR pour analyse de l'eau en cave
Septembre 2019	Fin des venues d'eau mi-septembre et arrêt du pompage
06/12/2019	Expertise contradictoire



Réunion contradictoire du 6 décembre 2019

Une réunion contradictoire a été organisée le 6 décembre 2019, à notre initiative. Le tableau ci-après rappelle l'ensemble des personnes présentes à cette réunion.

Coordonnées des personnes impliquées	Convoqué	Présent	Représenté par
Assuré : Mme Brigitte Fanton d'Andon N° police : rue Jean Moulin – 28200 Châteaudun/	X	X	
Expert : Agence de Chartres Réf. expert : 418 8513 CAA 28 Pcandreata@saretec.fr		X	Christophe Andreata
Assureur : Matmut Protection Juridique 66, rue de Sotteville - 76030 Rouen Cedex Réf. sinistre : 190Q02424G			
Adversaire : Mairie N° police : 2, Place du 18 Octobre - 28200 Châteaudun	X	X	M Beslay
Assureur : SMACL Département indemnités - TSA 67211 – 79060 Niort Cedex 9/Réf. sinistre : 2019220673E indemnités-rc-mat@smacl.fr	X		
Expert : ArrowBat Expertises 1 Chemin Haut - 41220 St-Laurent-Nouan Réf. expert : 19AE103463 arrowbat@ixi-groupe.com	X	X	M. Fatmi
Adversaire : C.C. Grand Châteaudun N° police : NC 2, route de Blois - 28200 Châteaudun	X	X	Mme Chausson
Assureur : MMA IARD - Dir. AIS RD - RC - 19-21 allées de l'Europe – 92616 Clichy Cedex/Réf. sinistre : 2019220673E	X	X	M Finet, agent MMA
Expert : Equadom 14, rue Pierre Larousse - 75014 Paris/ Réf. Expert :2019EADA176/ equadomparis@equad.fr	X	X	Mme Ghesquier
Adversaire : Véolia N° police : ! 1b Bld des frères Bouliveau - 28200 Châteaudun	X	X	M. Antoine Valette
Expert : Exetech 12 rue du pont de l'arche - 37550 St-Avertin Réf. expert : 4225284		X	Joel Kuborne
Adversaire : SAUR Parc Tertiaire De Laroiseau - 21 rue Anita Conti – 56000 Vannes	X	X	M Battu
Expert : Sedgwick France Le Carillon - 5,6, Esplanade C. de Gaulle – 92000 Nanterre/Réf. expert : 2019 597096 batimentidf@fr.sedgwick.com		X	M Chauvin



Préjudice – enjeu financier du dossier

- 1/ Achat pompe de relevage et accessoires - facture Leroy Merlin 97,10€
- 2/ Consommation électrique durant utilisation de la pompe - environ 100kw x 0,1€ = 10€
- 3/ Annulation d'un billet de train - billet de 10€
- 4/ Envoie de différents courrier LRAR (mairie, saur, Véolia, ComCom) - 5 x 5,33€ = 26,65€

Conciliation des parties

Aucune conciliation n'a pu être trouvée entre les parties.

La responsabilité d'un tiers n'est pas démontrée

Conclusion et suite à donner

Cet événement ayant été ponctuel et la responsabilité d'un tiers n'ayant pas été démontrée, aucun recours n'est envisageable.

Pour notre part l'hypothèse la plus plausible reste celle d'une poche d'eau emprisonnée dans une zone d'argile qui se serait libérée durant une période de sécheresse importante.

Christophe Andreatta, expert



Annexe

Avis sur les responsabilités

Au regard des circonstances de ce sinistre, la responsabilité d'un tiers n'a pu être démontrée.

Vérification du risque

Informations	Au contrat	Vérifié	Non conforme
Nombre de pièces principales	5	5	<input type="checkbox"/>
Surface (m ²)			<input type="checkbox"/>
Surface des dépendances (m ²)			<input type="checkbox"/>
CA HT			<input type="checkbox"/>

Observations ou réserves sur le contrat ou le risque :

Maison de ville rez-de-chaussée et un étage, avec cave partielle.
Maison de famille depuis 1923, acquise par votre assurée en 1996.

Brigitte FANTON d'ANDON
48 rue Jean Moulin
28200 CHÂTEAUDUN

à Monsieur Alain FERRAND
Commissaire enquêteur dans le cadre de
en vue du nouveau plan de prévention
des risques de mouvements de terrain

Châteaudun , le 13 novembre 2021,

Arrivée à Châteaudun en 1992, dans une maison familiale depuis le 1er quart du siècle dernier, ma maison est située au n°48 de la rue Jean Moulin, soit un peu au nord-est de son point le plus bas, situé au N° 44, au niveau de la descente de la Levrette, face à la sous préfecture.

Voici, au cours du temps, différentes constatations suivies de leurs **conclusions ou interrogations** selon les cas.

A peu près en 1995, lors d'un fort orage d'été, la canalisation d'eaux usées reliant ma cave au tout-à-l'égout subit un flux dans le sens inverse, en conséquence, la pression faisant céder un segment, ma cave est inondée d'eaux usées. **La rue Jean moulin, au moins en amont de ma maison n'est pas équipée de collecteurs différenciés pour eaux pluviales ou eaux usées.**

La circulation, modifiée depuis, de camions de fort tonnages faisait parfois vibrer les murs et les fenêtres. Aujourd'hui, du fait de la mise en oeuvre de contournements routier et de la pose de double-vitrage, le ressenti est moindre. **Qu'en est-il toutefois de la circulation et surtout l'arrêt de certains gros véhicules (cars et camions de livraisons autorisés...ou non) qui circulent parfois mal dans cette rue relativement étroite et en double sens?**

En arrivant, nous avons réalisé une mise à l'égout de la partie arrière de la maison, y projetant une buanderie. Aucune demande ni aucun contrôle ne nous a été imposé pour ce faire. **La présence d'écoulements d'eaux sales dans diverses buses aboutissant directement au Loir démontre que certaines maisons échappent encore à cette règle.**

Le maintien des parcelles « boisées » en arrière de nos maisons est à notre charge et notre bon vouloir. Il y a une dizaine d'années, il nous est clairement stipulé par la mairie d'y faire effectuer un recépage. Qui semble nécessaire d'entretenir tous les 2 à 3 ans. **La libre exécution des consignes crée une disparité visible depuis le chemin de la Belle Arrivée en contrebas, sur l'autre rive du Loir.**

L'été 2019, lors d'un été particulièrement sec, ma cave est soudainement inondée. Après différentes analyses effectuées par la SAUR (assainissement) ou par VEOLIA (approvisionnement), le phénomène reste inexplicable : Ni fuites ni ruptures sur réseau; pourtant le phénomène s'amplifie jusqu'à atteindre 5m3/jour et s'arrête brutalement au bout de plus d'un mois. Cependant ma cave reste humide depuis à l'endroit où l'eau apparaissait. L'expertise, diligentée par mon assureur, conclut ceci : « Pour notre part l'hypothèse la plus plausible reste celle d'une poche d'eau emprisonnée dans une zone d'argile qui se serait libérée durant une période de sécheresse importante » **Les différentes investigations que j'ai dues mener pour tenter une explication m'ont permis de savoir que cela s'est produit dans d'autres maisons situées plus vers le Centre Ville et que certaines sont équipées de pompes à demeure.**

Brigitte Fanton d'Andon



